

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant une demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la commune du Mans, en vue de la construction de deux maisons individuelles, suite à la demande présentée par M. Philippe GEORGET.

Par arrêté du 12 février 2018, le Préfet de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur la demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la commune du Mans, en vue de la construction de deux maisons individuelles, suite à la demande présentée par M. Philippe GEORGET

Le dossier sera mis à la consultation pendant 15 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 14 février 2018 au 28 février 2018 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2018 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2018 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté autorisant le défrichement, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.